



Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes
SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 2

Réunion par voie de visioconférence du jeudi 05 août 2021

Président : M. Philippe COUCHOUX

Présents : Mme Joëlle MONLOUIS - MM. Gilbert MATHIEU – Daniel VOISIN

Secrétaire de séance : M. Olivier BIRON

Ouverture de la séance à 17h00.

Appel du COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY, d'une décision de la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage du 1^{er} juillet 2021 l'ayant déclaré en 2^{ème} année d'infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage au 30 juin 2021 (3 arbitres manquants - sanction sportive : réduction de quatre unités du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2021/2022).

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme ;

Après audition de :

. M. Gérard BELLEHIGUE, représentant le COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY ;

Met le dossier en instance (complément d'enquête).

Clôture de la séance à 18h00.

Le Président de séance : M. COUCHOUX

Le Secrétaire de séance : M. BIRON